

## **DELIBERATION N° 03 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : MME RAVON**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Il convient de supprimer un poste apparaissant dans le tableau des emplois et n'ayant plus vocation à être occupé.

Cet emploi correspond à un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite au 08 juillet 2013, à l'école maternelle Pierre Loti.

Suite au départ de cet agent, le poste vacant a été pourvu par un agent au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (qui passera le concours d'ATSEM de la fonction publique territoriale).

Il convient donc d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

<b>Grade concerné</b>	<b>Horaire du poste</b>	<b>Nombre de postes supprimés</b>
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	1

Le comité technique a rendu un avis favorable le 28 novembre 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression du poste susvisé ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.